

SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES

| | |
|--------------|--|
| Code AGDREF* | Motif / Nature de la demande |
| | DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR (DCEM) |

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS

Il peut vous être demandé toute pièce supplémentaire utile à l'instruction de votre dossier

Demandeur du DCEM : (à remplir en majuscules)

N° étranger (si renouvellement) :.....

NOM de naissance : Prénom(s) :

Né(e) le : / /

Coordonnées du (des) parent(s) :

Tél portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| - Tél fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel (mail) :

PROCÉDURE À SUIVRE**1) Téléchargez et complétez ce document.****2) Consultez la liste des pièces justificatives pour un DCEM et fournir les documents correspondant à la situation de votre enfant.****3) Imprimez les documents (format A 4).**

Ne pliez pas et n'agrafez pas les documents composant votre dossier.

N'envoyer pas de documents originaux (uniquement des copies).

N'envoyer pas de timbres fiscaux.

4) Joindre une enveloppe « Prêt à poster lettre suivie 100g ».**5) Envoyez votre dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :**

SOUS PRÉFECTURE D'ARLES
SERVICE DES ÉTRANGERS – DCEM
16 rue de la Bastille – C.S. 20198
13637 ARLES CEDEX

Aucun dossier ne pourra être déposé et enregistré au guichet.**Le délai de traitement est de 45 jours à compter de la réception en sous-préfecture d'un dossier complet.****6) Vous serez informé(e), par la sous-préfecture par courriel, sms, courrier ou téléphone, de la disponibilité du DCEM de votre enfant, des documents à présenter pour le retirer, notamment du montant des timbres fiscaux.****CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

| | | | |
|----------------------|--|---------------------------|--|
| N° étranger : | | Demande reçue le : | |
| Instr. : | | Déc. : | |

Demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

(Articles L. 321-4 et D. 321-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

IMPORTANT : article 441-6 du code pénal : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

1- La personne mineure bénéficiaire

Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Date d'entrée en France : visa ayant permis l'entrée en France : type : mention :
Domicile :
Code postal : Commune :

2- Parents de la personne mineure bénéficiaire

Parent 1 :
Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Domicile :
Code postal : Commune :

Parent 2 :
Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Domicile :
Code postal : Commune :

3- Renseignements concernant le demandeur, signataire de la demande

Parent 1 Parent 2 Autre personne délégataire de l'autorité parentale Mandataire
Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Document autorisant le séjour en France (pour les ressortissants des pays tiers) : n°

Domicile :
Code postal : Commune :
Adresse électronique : Téléphone :

4- signature du demandeur

Je, soussigné (e) _____, certifie l'exactitude des éléments déclarés ci-dessus,
Fait à _____ le _____
Signature :

Ce formulaire dûment rempli doit être transmis avec les pièces justificatives demandées à la préfecture compétente pour le domicile de la personne mineure concernée. Vérifier la procédure applicable sur le site internet de la préfecture. La partie verso est réservée à l'administration.

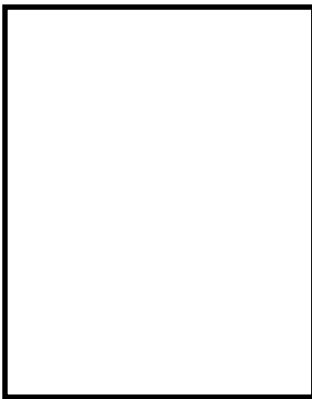
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

(Articles L. 321-4 et D. 321-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Photographie du mineur



Justificatif de l'achat du timbre fiscal (à joindre)

Signataire :

Qualité :

Fait à

le

Signature :

ATTENTION

Quelles photos sont admises pour une demande de document de circulation ?

Les photos doivent dater de moins de 6 mois et ressemblantes en **COULEUR** de préférence.

Les photos ne doivent pas être scannées, ni photocopiées.

Les photos doivent être réalisées par **un professionnel** ou dans **une cabine photo** agréée par le ministère de l'intérieur conforme à la **norme ISO/IEC 19794-5 : 2005**.

➤ Format

Dimension de la PHOTO : **L 35 x H 45 mm**

Dimension du VISAGE : **de 32 à 36 mm**

du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)

➤ Qualité de la photo

NETTE, NI TRACE, NI RAYURE, SANS PLIURE.

Ne pas **AGRAFER**, ni mettre de **TROMBONE**.

La photo doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition.

Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan.

➤ Fond de la photo

Le fond doit être **UNI**, de couleur claire : **bleu clair** ou **gris clair**.

Le **FOND BLANC** est interdit.

➤ Tête

La tête doit être **NUE** sans couvre-chefs, foulards, serres-têtes et autres objets.

La tête doit être **DROITE** et le visage **DÉGAGÉ** dirigé **VERS L'OBJECTIF** (la photo de profil est interdite).

➤ Regard et expression

Le sujet doit **FIXER** l'objectif, avoir une **EXPRESSION NEUTRE** et la **BOUCHE FERMÉE**.

➤ Visage et yeux

Le visage doit être **DÉGAGÉ**. Les yeux doivent être **VISIBLES** et **OUVERTS**.

➤ Lunettes et montures

Il est conseillé de **ne pas** les porter sur les photos.

Par contre, si vous les portez, respecter les conditions suivantes :

- La monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux ;
- Les verres ne doivent ni être teintés, ni être colorés ;
- Il ne doit pas y avoir de reflet sur les lunettes.

Toute photographie non conforme à ces spécifications sera rejetée et le titre demandé ne pourra pas être fabriqué.

